

REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le 9 février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonnesse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-France BLANCHET, M. Jean PARE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Gérard BONHOMET, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Pierre GALLAND, M. Pierre MAIZ, M. Daniel LOTAUT, Mme Liliane GOURMAND, M. Gérard LENAIN, Mme Marie-José FILATRIAU, M. Luis Filipe LOUREIRO, M. Pierre DUBOIS, Mme Françoise FAUCHER, Mme Odette TOURDES, Mme Georgette MAYER, Mme Isabelle MEKEDICHE, M Luis ABRANTES, Mme Maria MORGADO, M. Christophe LOUVEL, M. Bruno YAKAN, M. Fabrice LEBEGUE, Mme Gessy VIGILANT, M. Tahar BOUZIAD, M. Mohamed KOHILI, M. Yvon JACOB, M. Hussein MOKHTARI, M. Dominique GNASSOUNOU, Madame Linda LAVOIX (arrivée à 20h04), M. Christophe DIEU, M. Jean JULLY, Mme Saudade DOS SANTOS, Madame Doha KADRI (arrivée à 20h18)

Etaient représentés :

Madame Yasmina MENANI	pouvoir à Madame Liliane GOURMAND
Madame Edelgise LAPORTE	pouvoir à Madame Marie-France BLANCHET
Madame Bérard GUNOT	pouvoir à Monsieur Daniel LOTAUT
Madame Marie ALTINDAGOGLU	pouvoir à Madame Tutem SAHINDAL-DENIZ
Monsieur Philippe SOUSSAN	pouvoir à Monsieur Yvon JACOB
Monsieur Francis PARNY	pouvoir à Monsieur Jean JULLY

Etaient absents :

Madame Sylvie PRONIER
M. Mohamed MSEGUED
Mme Iman IBRAHIM

Madame Odette TOURDES a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Je propose Madame Tourdes comme secrétaire de séance. Y a-t-il des objections ? Pas d'objections. Madame Tourdes, vous êtes secrétaire de séance.

Le premier point est l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16/12/2010. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Jully : Lors du dernier conseil municipal, je vous avais posé une question orale. Vous avez eu quelques difficultés pour y répondre car il vous manquait des éléments. Je vous ai donc proposé de transformer cette question orale en question écrite. Ce que vous avez accepté. Et vous nous aviez promis de nous envoyer un courrier pour nous répondre donc à une question écrite. Monsieur Jacob a fait la même demande en précisant « Nous aimerions savoir si vous pourriez nous transmettre la même réponse ? ». Or a priori, nous n'avons pas eu de réponse et je crois que Monsieur Jacob n'a pas eu de réponse non plus.

Monsieur le Maire : Je suis étonné car il me semble bien que j'ai signé une réponse.

Monsieur Jacob : C'est un problème de dysfonctionnement du courrier.

Monsieur le Maire : Certainement, parce qu'il y avait en plus une demande de Monsieur Dieu sur un courrier antérieur que j'ai signé également. Et vous, vous l'avez eu ?

Monsieur Dieu : Oui.

Monsieur le Maire : On va vérifier mais j'ai souvenance d'avoir signé un courrier.

Je signale la présence de Madame Lavoix.

D'autres observations sur ce compte-rendu ? On peut passer au vote ? Qui est pour ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 1, c'est Madame Vigilant qui rapporte.

OBJET :	<i>Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'entériner les termes du contrat enfance jeunesse 2 entre la ville et la CAF et d'approuver l'annexe financière</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite s'insérer à nouveau dans ce dispositif afin de poursuivre le développement de l'accueil des enfants et des jeunes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2010 autorisant le Maire à renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à entériner les termes du contrat enfance jeunesse 2 entre la ville et la caf et à approuver l'annexe financière.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Mokhtari : Bonsoir Monsieur le Maire, merci. Il y a une question que je me pose sur cette convention. Bien sûr que nous allons la voter. Il me semblait que le contentieux qui opposait la ville de Garges à la CAF avait été réglé à hauteur de 240 000 et quelques euros. Et là, je vois que pour l'année 2010, il y a une participation, si je comprends bien le tableau, de 174 465 €. Donc, les questions que je me posais sont : pourquoi il y a une perte pratiquement de 70 000 € ? Et pour les 174 000 €, je pense que ce sera contractuel et qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises comme l'année dernière ?

Madame Blanchet : Sur le tableau il faut prendre le premier chiffre, puis le deuxième chiffre. La différence en bas c'est simplement la différence entre les 2. Il y a un mode de calcul qu'on va mettre en place à partir de cette année, pour ne pas justement se retrouver avec des différences comme on a eu les années précédentes. On a mis en place un comité de travail qui est présidé par le Maire, avec des adjoints en charge. Moi même, au niveau de l'enfance, Madame Sahindal, au niveau de la jeunesse, la CAF et le personnel administratif pour que justement on puisse travailler en symbiose. Pour qu'on n'ait pas de différence entre nos façons de calculer et la façon de calculer de la CAF. Donc, à partir de cette année, on fera le point tous les trimestres s'il le faut, mais il faut qu'on soit

tous sur la même longueur d'onde. C'est-à-dire, que les choses qu'on a mis sur le tableau, la CAF nous les a validées et a signé. On s'excuse, parce qu'on vous a remis la convention sur la table. La CAF nous avait envoyé une convention avec des pages manquantes. C'est pour cela qu'on vous a remis sur la table la convention dans sa totalité. Dans la logique des choses, la ville ne devrait plus être perdante vis-à-vis de la CAF. Si elle remplit les objectifs, bien sûr.

Monsieur Mokhtari : Merci de ces explications, Madame Blanchet mais ça ne répond pas à la question que j'ai posé. J'ai posé deux questions. On était parti, si je me souviens bien l'année dernière sur la base de 1 500 000€, qui se sont terminés à 240 000 et quelques euros. Et aujourd'hui, quand je prends le tableau qui nous est communiqué (je ne regarde pas les actions antérieures qui sont estimées à 375 000 €, je prends les actions nouvelles) et je vois 174 000 €. Passer de 1 500 000 € à 174 000 €, je trouve que quand même cela fait beaucoup.

Madame Blanchet : Non, c'est ce que je vous ai dit Monsieur Mokhtari, il faut additionner les trois chiffres. Vous avez les actions antérieures, les actions nouvelles et le dégrèvement. C'est une alchimie de compte qui est un peu compliqué. Mais les services, moi même et Monsieur le Maire avons rencontré la CAF. Monsieur Le Petitcorps a signé et là maintenant nous allons nous baser sur ces chiffres-là. Donc le 1 000 000 qu'il nous devait, on va se dire que la municipalité a interprété certains chiffres et que la CAF a changé les données en cours de route. Sur les 1 000 000 €, elle nous a reversé 242 000 €. Dans la logique maintenant, on devrait partir sur de bonnes bases.

Monsieur le Maire : Naturellement, il ne faut pas tenir compte des chiffres de l'année dernière.

D'autres questions ? Pas d'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette convention ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 2, c'est Monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Renouvellement du bail commercial concernant le local n° 3, sis place Roger Salengro dans le Centre Commercial des Mouettes à Garges-lès-Gonesse</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le code de commerce et notamment les articles L.145-1 et suivants,

Considérant que la Commune est propriétaire, depuis le 10 décembre 2008, du centre commercial des Mouettes sis Place des Mouettes à Garges-lès-Gonesse,

Considérant que le Centre Commercial est composé de 10 (dix) lots, tous destinés à un usage commercial,

Considérant que la plupart de ces lots faisaient l'objet de baux commerciaux à la date de l'acquisition du centre commercial par la Commune,

Considérant que la Commune a procédé, en mars 2009, à la communication aux titulaires des baux commerciaux, de la cession du Centre Commercial, les informant que les contrats qui les liaient à l'ancien propriétaire du Centre Commercial se poursuivaient aux mêmes conditions et que les loyers devaient être versés à la Commune,

Considérant que certains baux sont arrivés ou arrivent prochainement à échéance,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement,

Considérant que le lot n° 3, est exploité par la boulangerie, SARL « les Mouettes »,

Considérant que le bail est arrivé à échéance le 14 novembre 2010,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de cette situation au travers d'un renouvellement du bail,

Considérant que l'exploitant est intéressé au renouvellement du bail,

Considérant que les parties ont décidés de procéder au renouvellement du bail du lot n°3,

Considérant que le renouvellement est consentie pour une durée de 9 ans qui prendra effet le 15 novembre 2010 pour se terminer au 14 novembre 2019 ,

Considérant que le loyer annuel est fixé à 11 084,00 € HT et que celui des charges sera calculé en fonction du coût réel du bien.

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail commercial du lot n° 3 du Centre Commercial des Mouettes avec la SARL « les Mouettes », pour une durée de 9 années dont le loyer est de 11 084,00 € HT et des charges fixées en fonction du coût du bien

- Dit que les recettes sont inscrites au budget primitif 2011

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 3, c'est Monsieur Galland qui rapporte également.

OBJET :	<i>Renouvellement du bail commercial concernant le local n° 6, sis place des Mouettes dans le Centre Commercial des Mouettes à Garges-lès-Gonesse</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le code de commerce et notamment les articles L.145-1 et suivants,

Considérant que la Commune est propriétaire, depuis le 10 décembre 2008, du centre commercial des Mouettes sis Place des Mouettes à Garges-lès-Gonesse,

Considérant que le Centre Commercial est composé de 10 (dix) lots, tous destinés à un usage commercial,

Considérant que la plupart de ces lots faisaient l'objet de baux commerciaux à la date de l'acquisition du centre commercial par la Commune,

Considérant que la Commune a procédé, en mars 2009, à la communication aux titulaires des baux commerciaux, de la cession du Centre Commercial, les informant que les contrats qui les liaient à l'ancien propriétaire du Centre Commercial se poursuivaient aux mêmes conditions et que les loyers devaient être versés à la Commune,

Considérant que certains baux sont arrivés ou arrivent prochainement à échéance,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement,

Considérant que pour le lot n° 6 est exploité par le salon de coiffure de Madame Aourane Lila,

Considérant que le contrat de bail est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2005, soit plus de trois ans avant que la Commune ne devienne propriétaire des lieux,

Considérant que ce bail n'a pas fait l'objet d'un renouvellement,

Considérant que celui-ci s'est poursuivi par tacite reconduction,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de cette situation,

Considérant que l'exploitant est intéressé au renouvellement du bail,

Considérant que les parties ont décidé de procéder au renouvellement du bail du lot n°6,

Considérant que le renouvellement est consentie pour une durée de 9 ans qui prendra effet le mois suivant la date de l'acquisition des locaux par la Commune (soit le 1^{er} janvier 2009) pour se terminer au 31 décembre 2017,

Considérant que le loyer annuel est fixé à 6 740,00 € HT et que celui des charges sera calculé en fonction du coût réel du bien.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail commercial du lot n° 6 du Centre Commercial des Mouettes avec la SARL « les Mouettes » avec Madame OUALIKA Lila, pour une durée de 9 années dont le loyer est de 6 700,00 € HT et des charges fixées en fonction du coût du bien

- Dit que les recettes sont inscrites au budget primitif 2011

Monsieur Dieu : Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir. Ce n'est pas tout à fait la même délibération que la précédente, parce qu'à la lecture de la délibération, je me suis posé la question, de cette période sans bail pourquoi elle avait été aussi longue ? 2009, j'avais bien compris que la Mairie n'était pas propriétaire. Mais pourquoi, depuis début 2009 il n'y a pas de bail ? Et pourquoi la signature intervient seulement deux ans après ? Merci.

Monsieur le Maire : Effectivement, notre attention n'a pas été attirée sur ce problème. Ils payaient leur loyer normalement. Il n'y avait pas d'anomalie. Et, c'est dès à présent qu'on a constaté des baux à revoir et on en profite pour remettre tout à plat. Donc trois aujourd'hui puis vous en aurez d'autres à venir. Trois à l'avenir.

D'autres questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? Même vote. À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 4, c'est à peu près la même délibération. Monsieur Galland.

OBJET : <i>Renouvellement du bail commercial concernant le local n° 8, sis 8 Rue Honoré de Balzac dans le Centre Commercial des Mouettes à Garges-lès-Gonesse</i>
--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le code de commerce et notamment les articles L.145-1 et suivants,

Considérant que la Commune est propriétaire, depuis le 10 décembre 2008, du centre commercial des Mouettes sis Place des Mouettes à Garges-lès-Gonesse,

Considérant que le Centre Commercial est composé de 10 (dix) lots, tous destinés à un usage commercial,

Considérant que la plupart de ces lots faisaient l'objet de baux commerciaux à la date de l'acquisition du centre commercial par la Commune,

Considérant que la Commune a procédé, en mars 2009, à la communication aux titulaires des baux commerciaux, de la cession du Centre Commercial, les informant que les contrats qui les liaient à l'ancien propriétaire du Centre Commercial se poursuivaient aux mêmes conditions et que les loyers devaient être versés à la Commune,

Considérant que certains baux sont arrivés ou arrivent prochainement à échéance,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement,

Considérant que le lot n° 8, est exploité par la pharmacie de Monsieur Lipovetzky Gérard,

Considérant que le bail arrive à échéance le 31 mars 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du bail,

Considérant que l'exploitant est intéressé au renouvellement du bail,

Considérant que les parties ont décidés de procéder au renouvellement du bail du lot n°8,

Considérant que le renouvellement est consentie pour une durée de 9 ans qui prendra effet 1er avril 2011 pour se terminer au 31 mars 2020,

Considérant que le loyer annuel est fixé à 11 688,00 € HT et que celui des charges sera calculé en fonction du coût réel du bien.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail commercial du lot n° 8 du Centre Commercial des Mouettes avec Monsieur Lipovetzky Gérard , pour une durée de 9 années dont le loyer est de 11 688,00 € HT et des charges fixées en fonction du coût du bien

- Dit que les recettes sont inscrites au budget primitif 2011

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Même vote que pour les précédentes. C'est donc à

l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 5, c'est Monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Marché de services - Avenant n° 9 pour le marché d'assurance Responsabilité civile (lot 1) avec AXA - prime provisionnelle 2011</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des assurances,

Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, autorisant le Conseil Municipal à signer le marché n°2007/076 avec la compagnie AXA assurances relatif au lot 1 (responsabilité civile générale). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la Compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Considérant que le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Considérant que le montant du marché de base (prime provisionnelle) pour la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008 était de 27.244,50 € TTC soit 24.967,43 € H.T. + 2.277,07 € de frais et taxes.

L'avenant n°1 relatif à la manifestation « Garges, les roulettes » s'est élevé à 1.314,00 € TTC soit 1.177,92 € H.T. + 136,08 € de frais et taxes.

L'avenant n°2 relatif à la manifestation « Glace, les Gonesse » s'est élevé à 1.404,00 € TTC soit 1.260,48 € H.T. + 143,52 € de frais et taxes.

L'avenant n°3 relatif, d'une part, à l'adjonction de garantie individuelle accident pour la manifestation intitulée « FUTSAL'ASSO » qui s'est déroulée le 28 février 2009. Cette extension de garanties a occasionné une prime forfaitaire de 1.932,00 € TTC (1744,86 € H.T. + 187,14 € de frais et taxes) et d'autre part, de la prime de réajustement par rapport à la masse salariale globale 2008 qui est de 3.273,30 € TTC soit 3003,03 € H.T.

L'avenant n°4 est relatif à la manifestation « Garges, les roulettes, édition 2009 » qui a occasionné une prise de garanties supplémentaires et ponctuelles « individuelle accidents » pour assurer 300 enfants qui ont participé aux compétitions organisées par la Ville. Cette garantie supplémentaire a généré une prime forfaitaire de 1.434,00 € TTC soit 1.315,59 € H.T.

L'avenant n°5 relatif à la manifestation «Glace, les Gonesse, édition du 2 décembre 2009 » a occasionné une prime forfaitaire de 1 912,00 € TTC.

L'avenant n°06 est relatif à la prime provisionnelle pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 qui s'élève à la somme de 30 523,80 € TTC, soit 27.970,46 € H.T qui a été calculée sur la base de la masse salariale globale de l'exercice précédent (2008) et a généré un montant supplémentaire de 3.278,50 € TTC.

Le avenant n° 7 est relatif à la prime révisionnelle pour la période du 01/01/2009 au 01/01/2010 qui s'élève à la somme de 3 859,94 € HT soit 4 207,33 € TTC (9 % de taxes).

L'avenant n°8 relatif à la manifestation « Glace les Gonesse, édition 2010» s'est élevée à 1 912, ,00 € TTC soit 1 721,01 € H.T

Le présent avenant n°9 est relatif au règlement de la prime provisionnelle pour l'exercice 2011 et s'élève à 5 784, 43 € TTC qui a été calculée sur la base de la masse salariale globale de l'exercice précédent (2009) et a généré un montant supplémentaire de 5 784,43 € TTC.

Le montant de la variation est de **26 451,56 € TTC** (Avenant n°01 : 1.314,00 € TTC + l'avenant n°02 : 1.404,00 € TTC + l'avenant n°3 : 5 205,30 TTC + l'avenant n°4 : 1.434,00 € TTC + l'avenant n°5 : 1.912,00 € TTC + avenant n°6 : 3 278,50 € TTC + avenant n° 7 : 4 207,33 € TTC + avenant n° : 8 1912 € TTC + avenant n°9 : 5 784,43 € TTC) par rapport au prix initial du marché (prime initiale 27.244,50 € x 4 exercices 2008 - 2009 , 2010 et 2011 = 108 978, 00 €) soit un taux de variation de 24, 3 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°09 pour avis en commission d'appel d'offres. Considérant que la commission d'appel d'offres du 18 Janvier 2011 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n° 09 d'un montant de 5 784,43 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°09 au marché avec la Société AXA pour le montant supplémentaire de 5 784, € TTC
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 6, c'est Monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Marché de services Assurances - Avenant n° 4 pour le marché d'assurance flotte automobile (lot 3) avec AXA - prime révisionnelle 2010</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code des marchés publics,

Considérant la délibération en date du 04 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché n°2007/076 avec la compagnie AXA Assurances relatif au lot 3 (flotte automobiles). La Ville a notifié le marché le 26/12/2007 à la compagnie AXA assurances représentée par le cabinet DROUHAUT, agent général.

Considérant la délibération en date du 1 octobre 2009, portant rectification d'erreur matérielle,

Considérant que le présent marché a été conclu pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2008.

Le montant de la prime relative à l'exercice 2008 s'est élevé à 32.958,00 € TTC

L'avenant n°01 était consécutif d'une part, à la régularisation de l'exercice 2008 relative aux adjonctions de plusieurs véhicules occasionnant une prime révisionnelle pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008, d'un montant de 3.599,00 € TTC et d'autre part, le règlement de la prime provisionnelle relatif à l'exercice 2009 qui s'est élevée à la somme de 43.588,66 € TTC.

L'avenant n°02 était consécutif à la prime révisionnelle de l'exercice 2009 qui a occasionné une moins value de 2.226,88 € TTC, soit 2 143,64 € H.T, les retraits de véhicules sur le parc auto 2009 ayant été plus importants que les adjonctions.

L'avanant n° 03 était consécutif au règlement de la prime provisionnelle 2010 qui s'élevait à la somme de 45 040,99 € TTC, soit 36 341,76 € H.T et , qui n'intégrait pas les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2010.

Le présent avenant n°4 a pour objet le règlement de la prime révisionnelle 2010 qui a occasionné une plus value de 5 979,41 € TTC, soit 5143,22 HT, les adjonctions de véhicules sur le parc auto 2010 ont été plus importantes que les retraits.

Le montant de la variation par rapport au marché initial (prime initiale : 32 958,00 € TTC x 3 exercices 2008 – 2009 – 2010 = 98 874,00 € TTC) est de 26 466,12 € TTC (prime révisionnelle 2008 : 3.599,00 € TTC + prime provisionnelle 2009 : 7.031,60 € TTC – prime de remboursement 2009 : 2 226,88 € TTC + prime provisionnelle 2010 : 12 082,99 € TTC + prime révisionnelle 2010 : 5979,41 € TTC) la variation est de 26,76 %.

Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n°04 pour avis en commission d'appel d'offres.

Considérant que la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2011 a donné un avis favorable pour la passation de l'avenant n°04 pour la prime révisionnelle 2011 de 5979,41 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ◆ d'approuver les termes de l'avenant n°04 au marché avec la société AXA pour le montant de 5979,41 € TTC.
- ◆ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le dit avenant
- ◆ de prélever les dépenses correspondantes sur le budget principal

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 7, c'est toujours Monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Rémunération du personnel tenant les bureaux de vote - élections 2011</i>
----------------	--

Considérant la tenue des prochaines élections cantonales,

Considérant qu'il convient de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement du scrutin, ce qui nécessite la nomination de 2 agents administratifs par bureau de vote

Considérant qu'une rémunération doit être fixée,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la rémunération fixée à 180 € par administratif par tour de scrutin

INDIQUE que cette rémunération inclut le montant alloué à l'heure d'informations (20 €) et à une présence effective sur le bureau de vote le jour du scrutin

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 8, c'est Monsieur Galland qui rapporte.

OBJET :	<i>Attribution Maîtrise d'œuvre pour la création d'une canalisation d'eau potable d'une longueur de 2,5 km et de 800 mm de diamètre</i>
----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement ses articles 22, 24, 33, 57 à 59 et 74,

Vu la loi n° 85/704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique,

Vu le décret n° 93/1268 du 29 novembre 1993 relatif au concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrages publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2010 désignant la composition du jury du marché de maîtrise d'œuvre lancé pour la création d'une canalisation de transport d'eau potable d'un diamètre intérieur de 800 mm et d'une longueur d'environ 2,5 kilomètres,

Considérant la nécessité de construire un nouveau tronçon de 2,5 kilomètres dans le cadre du projet de construction d'une canalisation de 800 mm de diamètre visant à alimenter les communes de Bonneuil-en-France, d'Arnouville-lès-Gonesse, de Garges-lès-Gonesse et de Gonesse en eau depuis l'usine de production de la Société Française d'Eau à Annet-sur-Marne et d'autre part à sécuriser cette alimentation en la reliant au réseau SEDIF à Sarcelles,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 5 000 000 € HT,

Considérant que la durée prévisionnelle des travaux est estimée à 26 mois,

Considérant que sur cette base un avis d'appel à la concurrence a été lancé au regard du montant et de la nature du marché le 15 octobre 2010,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'un envoi au journal officiel de l'union européenne, publié le 25 octobre 2010 et au bulletin officiel des annonces de marchés publics, publié le 19 octobre 2010; que cette annonce a fait l'objet d'une parution sur le profil acheteur de la commune.

Considérant que la date limite de remise des offres était préalablement fixée au 03 novembre 2010 à 17 h 00,

Considérant qu'un avis rectificatif prévoyant une date de remise des offres au 19 novembre 2010 a été publié au journal officiel de l'union européenne et au bulletin officiel des annonces de marchés publics le 15 octobre 2010; que cette annonce a fait l'objet d'une parution sur le profil acheteur de la commune,

Considérant que lors de sa réunion en date du 07 décembre 2010, la commission d'appel d'offres prenait connaissance des candidatures et procédait à leur ouverture.

Considérant que 7 candidats ont déposé une offre avant la date limite mentionnée ci-dessus; que les candidats sont :

1.HYDRATEC	75 583 PARIS	Forfait provisoire de rémunération : 197 000,00€ HT
2.SOGREAH 3. SAFEGE	94 742 ARCUEIL 92000 NANTERRE	Forfait provisoire de rémunération : 159 500,00 € HT Forfait provisoire de rémunération : 130 000,000 € HT
4. IOSIS	93 188 MONTREUIL	Forfait provisoire de rémunération : 196 500,00€ HT
5. MERLIN	78 000 VERSAILLES	Forfait provisoire de rémunération:159 500,00 € HT
6. POYRY	69 425 LYON	Forfait provisoire de rémunération: 99 790,00 € HT
7.SOGETI INGENIERIE	76 230 BOIS GUILLAUME	Forfait provisoire de rémunération:199 000,00 € HT

Considérant que lors de la commission du 07 décembre 2010, les sept candidats précités ont été admis à déposer une offre,

La commission compétente réunie le 8 février 2011 a examiné les propositions et a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à la société POYRY ENVIRONNEMENT, domiciliée agence de ST Quentin en Yvelines, 2, Boulevard Vauban à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180) suivant le montant forfaitaire provisoire de 99 790 € HT de rémunération et au vu d'un taux de 1,99 %,

La commission compétente lève l'option pour un montant de 1 385 € HT.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal :

- Approuve le recours à la procédure d'appel d'offre ouvert,
- Approuve le marché de maîtrise d'œuvre avec la société POYRY ENVIRONNEMENT, domiciliée agence de ST Quentin en Yvelines, 2, Boulevard Vauban à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180) suivant le montant forfaitaire provisoire de rémunération d'un montant de 99 790 € HT au vu d'un taux de 1,99 % et lève l'option pour un montant de 1 385 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le(s) avenant(s) du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenant(s) n'excède pas 5% du marché initial,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Cela n'appelle pas de questions particulières ? C'est le prolongement, effectivement des canalisations. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Madame Kadri vient d'arriver.

Point n° 9, c'est Madame Gourmand qui rapporte.

OBJET :	<i>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Communal de Garges-les-Gonnesse, auprès du Conseil Général du Val d'Oise, au titre de l'année 2011</i>
----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CRC se conforme aux conditions exigées par le Conseil Général en vue de l'attribution de la-dite subvention annuelle de fonctionnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mai 2010, approuvant le projet d'établissement triennal (2010-2013) du CRC, adressé par la suite au Conseil Général,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général au titre de l'aide au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2011

Monsieur le Maire : Des questions ? Pas de questions. On peut passer au vote ? Qui est pour cette délibération ? À l'unanimité. Merci mes chers collègues.

Point n° 10, c'est Madame Lalliaud qui rapporte.

OBJET :	<i>Débat d'orientations budgétaires 2011</i>
----------------	--

Madame Lalliaud : Le Conseil municipal est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations qui permettront l'élaboration du Budget Primitif pour l'année 2011.

Ce débat constitue un moment important et stratégique de la discussion. Le Conseil doit seulement prendre acte de la tenue du DOB qui doit se dérouler dans les deux mois précédents le vote du Budget Primitif.

Il est précisé que le projet de budget présenté le mois prochain sera construit dans un cadre financier toujours maîtrisé et avec la volonté de mieux répondre aux besoins des Gargeois.

Quelques précisions sur l'environnement économique 2011 dans lequel va s'inscrire notre budget.

Les prévisions de croissance du PIB en France pour 2011 s'établissent à plus de 2 % avec la volonté de ramener le déficit public à 6 % contre 7,7 % actuellement.

Dans le cadre de la préparation de la Loi de finances 2011, le gouvernement a prévu une inflation de 1,5 %.

Le principal objectif budgétaire de la Loi de finances 2011 est de réduire le déficit public de 60 milliards d'euros afin de le ramener à 92 milliards d'euros. Les collectivités sont invitées à participer à cet effort au travers du gel des dotations de l'État.

Le volume global des concours financiers alloué aux collectivités en 2011 demeurent inchangé à celui de 2010.

Grâce à ces efforts, plusieurs dispositions ont été retenues pour permettre une croissance de l'enveloppe de la DGF de 2011 et favoriser l'évolution de la péréquation.

La dotation de solidarité urbaine (DSUCS) affiche pour sa part pour 2011 une progression de plus de 6,24 % avec une majoration qui bénéficie aux 250 premières communes de plus de 9 999 habitants classés en fonction d'un indice synthétique et aux 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants.

En 2011, les crédits de la DDU sont fixés à 50 millions d'euros comme en 2010. Le principe du FSRIF est reconduit pour 2011. Enfin, les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties sont revalorisés de 2 % en 2011 contre 1,2 % l'an passé.

La Ville de Garges-lès-Gonesse est caractérisée par :

- Une capacité contributive des ménages affaiblis (les bases d'imposition sont, ici, très nettement inférieures aux moyennes) ;
- Des charges de fonctionnement en progression du fait des interventions sociales et la gestion des services publics en rapport avec notre structure démographique (écoles, services périscolaires, etc...) ;
- Des besoins importants en matière d'équipements publics.

La situation financière de Garges-lès-Gonesse était très dégradée au début des années 2000.

Une amélioration a été constatée à partir de 2007 dans la mesure où la commune est sortie du réseau d'alerte.

Cette amélioration s'est manifestée par :

- Une diminution très sensible de l'endettement et une forte diminution des charges financières ;
- Une capacité d'autofinancement confortée qui couvre maintenant a minima, le remboursement de la dette ;
- Des charges courantes (hors charges de personnel) maîtrisées.

Ce constat est confirmé par les premiers résultats de l'exercice 2010 comme nous le verrons lors du vote du Compte administratif.

Le projet de budget pour l'année 2011 qui sera soumis au vote du Conseil municipal se construit avec la double volonté :

- Une meilleure maîtrise encore des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement tout en garantissant un maintien ou une amélioration de l'offre de services à la population. En investissement, il est rappelé que l'ensemble des choix se font de manière réfléchi dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'investissement mais qui nécessitera probablement des réajustements du fait du retrait de certains financements comme nous le verrons ultérieurement ;
- Une stabilité des taux de la fiscalité afin d'éviter de pénaliser nos concitoyens.

Grâce aux réflexions engagées par les différents services, nous entendons maintenir notre capacité

d'autofinancement qui est notre garantie de pouvoir rembourser la dette passée contractée et de poursuivre l'entretien et le développement de notre patrimoine.

La Ville poursuivra son offre de service pour faciliter le bien être des Gargeois :

En matière de Petite Enfance, la Ville continuera le développement de son offre d'accueil. À ce titre, il est rappelé l'ouverture de la crèche des Doucettes à la rentrée prochaine avec une capacité d'accueil portée à 60 berceaux augmentant ainsi par trois le nombre d'enfants accueillis.

La Ville de Garges a placé l'Éducation parmi ses priorités, s'attachant à offrir à ses écoliers un environnement propice à leur réussite et à leur épanouissement. Au-delà de ses compétences obligatoires, la Ville poursuivra ses interventions au travers du soutien à de nombreux projets en étroite collaboration avec l'Inspection Académique et les enseignants : développement des nouvelles technologies, organisation de classes de découvertes, participation à des actions culturelles, sportives ou thématiques...

Concernant les Actions éducatives, les services d'accueil seront toujours proposés aux enfants avant et après la classe (accueils périscolaires, restauration scolaire, études surveillées), de même que les mercredis et pendant les vacances scolaires (accueils de loisirs) avec une véritable diversité des activités proposés permettant l'épanouissement et le bien être des enfants et de leurs familles.

L'action de la ville en direction des jeunes touchera plusieurs domaines : éducatif, social, culturel, sportif, de l'emploi, de la santé... La politique Jeunesse de la Ville tout en s'appuyant une nouvelle fois sur un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs continuera de favoriser la réussite éducative et l'épanouissement personnel, l'engagement citoyen et l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations de tous nos jeunes.

S'agissant de la restauration scolaire, la Ville restera attentive à la qualité du service ouvert à tous les enfants fréquentant les écoles maternelles ou élémentaires. Rappel : 1 850 repas et 540 goûters servis en moyenne pour les écoles maternelles et primaires. Ce sont les dernières statistiques. Soucieuse de la qualité des prestations offertes, la Ville a élargi la Commission des menus (représentants de la Ville et du prestataire, parents d'élèves élus et direction scolaire) en invitant des enfants à siéger également.

En matière de Solidarité, la Ville continuera au travers de ses centres sociaux à maintenir et développer le lien social et favorisera l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs. L'antenne Sociale et familiale qui a ouvert ses portes en août dernier au sein du quartier Dame Blanche Nord rencontre une véritable adhésion des habitants. Enfin, la Ville poursuivra ses actions au niveau du CCAS.

La municipalité continuera sa mobilisation afin de faciliter le développement d'une offre de pratique sportive la plus riche possible au travers d'une collaboration active avec le secteur associatif Gargeois, des équipements présents dans tous les quartiers seront livrés et en cours d'achèvement en 2011, la halle des sports et le vestiaire concernant le foot sur le stade de Pierre de Coubertin.

Afin de favoriser l'épanouissement personnel des individus, la Ville poursuivra son soutien au développement des actions culturelles au travers des actions menées par le Cinéma Jacques Brel, l'Espace Lino Ventura, l'École Municipale d'Arts Plastiques et le Conservatoire à Rayonnement Communal.

La vie culturelle à Garges-lès-Gonesse c'est également l'animation urbaine au travers de l'ensemble des manifestations organisées et soutenues par la Ville qui permet sur un même

évènement de redonner du lien social entre nos populations.

Depuis le lancement du projet de rénovation urbaine, la Ville a réalisé 69,2 millions d'euros de dépenses d'équipement. En 2011, nos dépenses devraient avoisiner 23,3 millions d'euros contre 25,8 millions d'euros en 2010.

Comme les années passées, ces projets seront réalisés avec l'appui financier de l'ANRU, partenaire principal, mais également le Conseil régional, la Caf, l'ADEME et le Conseil général mais dans des proportions moindres par rapport à ce qui a été prévu dans la maquette ANRU.

Dans le cadre du document qui vous a été remis, il est présenté par quartier un point sur les perspectives envisagées pour 2011.

La Ville poursuivra ses investissements afin de maintenir en l'état son patrimoine permettant ainsi de garantir une continuité du service public à nos concitoyens.

L'année 2011 verra débiter les premiers travaux se rapportant à la vidéo protection pour laquelle il est rappelé que la Ville s'est associée aux communes de Sarcelles, Villiers-le-Bel et Arnouville dans le cadre d'un groupement de commandes afin d'obtenir des prix compétitifs et d'une mutualisation de moyens.

Enfin, la Commune poursuivra son intervention en matière de voirie qui est d'autant plus renforcée du fait des dernières intempéries qui ont touché durement notre région.

Il est important à quelques semaines du vote du budget primitif de faire un point sur les financements du Conseil général sur lesquels un certain nombre de projets passés et à venir reposent.

Depuis un an maintenant, il a été mis en place par le Département : la contractualisation.

A ce titre, notre commune s'est vue attribuer une somme de plus de 5 millions d'euros sur 4 ans.

Fin 2010, le Conseil général a mis en place un dispositif complémentaire pour les opérations ANRU mais qui est loin d'être profitable à notre commune contrairement à celles qui sont engagées sur le même type de programme.

Il ressort pour notre commune une subvention complémentaire limitée à 201 835 € dans la mesure où le Conseil général prend en compte le niveau des sommes déjà versées.

En effet, il y a lieu de noter les éléments suivants s'agissant des opérations menées par notre commune dans le cadre de la rénovation urbaine :

- 3,2 millions d'euros de solde à percevoir se rapportant à des dossiers délibérés et notifiés ;
- 3,4 millions d'euros correspondant à des dossiers déposés en attente de délibération et de notification.

Par ailleurs, il peut également être constaté un manque à gagner de plus de 1,2 millions d'euros se rapportant à des dossiers notifiés et/ou déposés se rapportant à des opérations hors ANRU.

Ce manque de financement mettra en péril certains projets.

En effet, notre seul contrat départemental ne suffira point à combler les manques à gagner sur des opérations terminées ou déjà lancées (pour lesquelles le Conseil Général nous a autorisé à démarrer les travaux).

Merci de votre attention.

Selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations générales qui vont être prises en compte pour l'année à venir.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en oeuvre de ses projets.

Les choix et les objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières, de même qu'ils doivent tenir compte du plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement. Notre collectivité doit poursuivre l'action engagée en 2009 et 2010 en maintenant un contrôle strict de ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir atteindre un niveau d'investissement permettant de développer et moderniser ses équipements pour le bien être des Gargeois.

Le présent rapport d'orientation budgétaire est organisé autour des trois thèmes suivants :

- **L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général dans lequel la Ville évolue**
- **La situation financière de notre commune,**
- **Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2011 et les budgets suivants**

Il est précisé que le prochain budget sera construit dans un cadre maîtrisé et à fiscalité constante avec comme chaque année le soucis de répondre au plus près des besoins des gargeois.

I - Le contexte général de préparation du budget 2011

La préparation du budget 2011 s'inscrit dans un environnement économique et social mouvementé où la France est confrontée à un déficit public qui s'est creusé depuis le début des années 80 et une croissance économique qui peine à rebondir depuis la crise de septembre 2008.

A) Le contexte économique et financier pour 2011

La reprise économique mondiale est conforme aux prévisions du FMI mais elle touche inégalement les différentes régions du monde. La croissance de l'activité mondiale s'établirait ainsi à 4,8 % en 2010 avec un léger ralentissement observé au second semestre de cette année.

En France, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) atteint + 1,5% en 2010 selon le consensus des économistes (- 2,6 % en 2009). Pour les économistes, une croissance française de 1,6 % est attendue pour 2011. Le Gouvernement s'appuie sur une croissance de 2 % pour bâtir le budget de l'Etat 2011. Cependant, la mise en place de plan d'austérité chez les principaux partenaires économiques de la France (Royaume-Uni, Grèce, Irlande, Portugal) pourrait freiner les exportations françaises et la consommation des ménages ne devrait pas progresser, contractant alors cette prévision de croissance.

B) L'Etat des finances publiques en 2011

La Loi de Finances pour 2011 prévoit une croissance de 2 %, permettant de ramener le déficit

public à 6 % du produit intérieur brut et une quasi stabilité de l'inflation en 2011 à 1,5 % (prévision : 1,6 % en 2010).

Le Gouvernement poursuit la programmation triennale des dépenses de l'État (2009-2011), avec un objectif d'évolution des dépenses limité à la seule inflation, générant 40 milliards d'euros d'économies. Pour les trois années suivantes, le Gouvernement envisage une limitation du montant des dépenses de l'État à 0,6 % hors inflation.

Les collectivités locales devront donc prendre en compte ces évolutions économiques qui se traduisent principalement par la stabilité des dotations de l'État et par l'atonie des recettes liées à l'activité économique.

Le Gouvernement s'est engagé devant le Parlement à ramener le déficit public à 6 % du PIB en 2011 et à respecter la limite fixée par le critère de Maastricht à 3 % du PIB en 2013.

Ce retour à l'équilibre des finances publiques repose essentiellement sur une maîtrise des dépenses publiques qui impacte l'ensemble des acteurs de la dépense publique, dont les collectivités locales comme Garges-lès-Gonesse.

Pour l'ensemble des administrations publiques, le déficit public atteint 7,7 % du PIB en 2010. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2011-2014 défini par le Gouvernement prévoit un déficit public ramené à 6 % du PIB en 2011 avec une trajectoire de diminution observée jusqu'en 2014 pour atteindre un déficit de 2 %.

Enfin, les taux d'intérêt devraient connaître une hausse modérée en 2011, le principal taux directeur de la Banque centrale européenne resterait à 1 %, son niveau depuis mai 2009. Dans un contexte économique encore fragile et aux anticipations inflationnistes basses, un relèvement des taux directeurs par la BCE apparaît peu probable avant le deuxième semestre 2011, mais cela dépendra également des valeurs des monnaies étrangères.

C) Les principales dispositions de la loi de finances 2011

La loi de finances (LF) prévoit pour les années 2011 à 2014 le gel des concours financiers pour une durée de 4 ans (2011 à 2014). Seuls le FCTVA et les dotations de compensation de la réforme de la TP ne sont pas concernés par cette stabilisation.

Concernant le principal concours financier de l'Etat, la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la LF 2011 met un terme à toute indexation de la DGF. Désormais, l'enveloppe de la DGF sera fixée par le législateur chaque année.

Le volume global des concours financiers alloué aux collectivités en 2011 demeure inchangé à celui de 2010.

La progression de la DGF résulte d'un effort financier des collectivités par le biais de :

- la mise en place d'un abondement de 127 millions d'euros
- d'une baisse de 7,43 % des variables d'ajustement
- la fin de l'indexation des dotations de base et de superficie de la dotation forfaitaire des communes ; - le gel de la part «compensations fiscales» des communes et de la dotation de compensation des EPCI ;
- une baisse modulée de la part "garantie" de la dotation forfaitaire des communes
- un terme à toute indexation des attributions moyennes par habitant des différentes catégories

d'EPCI.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmente de 6,24 % (+ 77 millions d'euros). Cette majoration bénéficie essentiellement aux 250 premières communes de plus de 9 999 habitants et aux 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants

En 2011, le montant de la DDU est fixé à 50 millions d'euros (comme en 2009 et 2010). Peuvent en bénéficier les 100 premières communes de métropoles éligibles à la DSU en 2010.

Les investissements immobiliers réalisés, par les communes et leurs groupements, dans les zones en déficit en matière d'offre de soins dans les zones définies par un schéma régional d'organisation des soins sont éligibles jusqu'à présent au FCTVA.

Les clauses de revoyure sont liées à la suppression de la TP et à la mise en place du nouveau panier de ressources. Elles comprennent des modifications de la fixation de la base de cotisation minimale de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la territorialisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des modifications afférentes au taux d'abattement de la TH.

De plus, plusieurs dispositions ont été prises modifiant les modalités de calcul de la détermination de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP. Les reversements perçus au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) à retenir dans le 1er bloc de ressources sont ceux reçus au titre de 2009 et non en 2010. En effet, les reversements au titre de 2010 ne seront pas totalement connus au moment de la détermination de la DCRTP qui doit avoir lieu dans le courant du mois de juillet 2011.

Le principe du FSRIF est quant à lui maintenu. A titre dérogatoire, la LF 2010 avait repoussé la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales pour les exercices 2010 et 2011. Elle avait été reportée au 15 avril. La LF 2011 modifie cette date limite de vote qui est repoussée au 30 avril 2011.

Au titre de 2011, les valeurs locatives relatives aux immeubles non industriels ne relevant pas de l'article 1500 du CGI ainsi qu'à l'ensemble des autres propriétés bâties sont majorées suivant un coefficient fixé à 1,02 contre 1.012 en 2010. Le coefficient de revalorisation à appliquer sur les valeurs locatives des propriétés non bâties est également fixé à 1.02.

Globalement, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2011 est fixée à + 2 % soit un taux légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle pour 2010 et pour 2011 (+ 1,5 %).

En sus de la dotation de 4 milliards d'euros que l'Etat apportera au fur et à mesure du projet, un nouveau mécanisme de financement des projets du Grand Paris remplace la taxe forfaitaire, instituée à l'été 2010, sur la valorisation des terrains et des immeubles situés près de la quarantaine de gares prévues par la Société du Grand Paris (SGP). Pour "financer le réseau de transport public du Grand Paris, une taxe spéciale d'équipement spécifique s'ajoutera à la taxe d'habitation. Cette nouvelle taxe s'appliquera aux différentes catégories de contribuables de l'ensemble de la région d'Ile-de-France (ménages, propriétaires et entreprises).

II – La situation financière de la Ville de Garges-lès-Gonesse

Les éléments présentés ci-après se rapportent à la dernière analyse financière réalisée et présentée à l'automne dernier par le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette dernière a porté sur les exercices 2005 à 2009.

La ville de Garges-lès-Gonesse est caractérisée par :

- une capacité contributive des ménages affaiblie (les bases d'imposition sont, ici, très nettement inférieures aux moyennes)
- des charges de fonctionnement en progression du fait des nécessaires interventions sociales et la gestion des services publics en rapport avec cette structure démographique (écoles, services périscolaires, ...)
- des besoins importants en matière d'équipements publics.

La municipalité s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique active de rénovation urbaine au travers du projet « Garges Demain » ayant pour objet la transformation des quartiers fragiles classés en zone urbaine sensible ou en zone de redynamisation urbaine.

Dans ce cadre, deux conventions ont été signées avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Les actions ainsi menées visent à transformer les quartiers sensibles de la commune par le biais d'importants travaux de réhabilitation des logements, d'amélioration des infrastructures, de création ou de rénovation d'équipements publics (salles de sports, crèches, écoles, centres sociaux...) mais également par la redynamisation des zones d'activité (Centre commercial Arc-en-ciel, Centre d'activités de la Gare...).

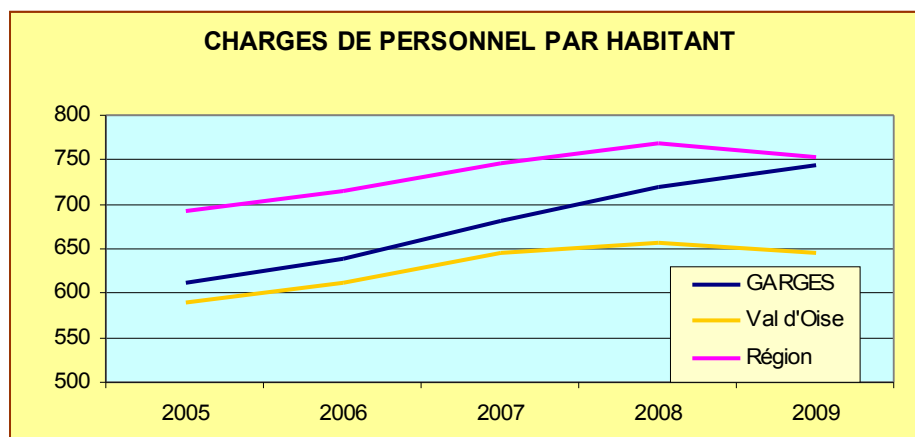
La situation financière de Garges-lès-Gonesse était très dégradée au début des années 2000. L'analyse financière réalisée en 2003 concluait à l'absence totale de marge de manœuvre en matière d'investissement, le niveau de la capacité d'autofinancement ne permettant pas même de couvrir le remboursement annuel de la dette.

Les moyennes départementale et régionale qui vous sont ci-après présentées sont issues des fiches financières de la Direction Générale des Finances Publiques. Elles ont été calculées à partir des données des seules communes de la même strate démographique (c'est-à-dire celles comptant entre 20.000 et 50.000 habitants – soit 17 communes pour la moyenne départementale et 122 pour la moyenne régionale).

A) L'évolution des charges et des produits de fonctionnement :

Sur la période étudiée (2005 à 2009 inclus) les charges courantes de fonctionnement augmentent, en moyenne, de 3,7 % par an.

Cette progression provient notamment de l'accroissement des charges de personnel.



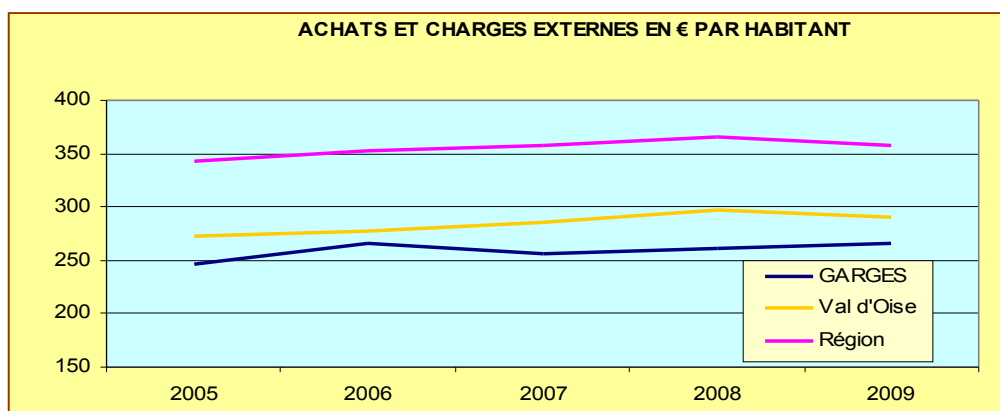
Celles-ci se situaient dans la moyenne départementale en 2005 (environ 600 €/hab.). Or en 2009, les charges de personnel atteignent un niveau (745 €/hab) nettement supérieur à la moyenne départementale (646 €/hab.) mais restent inférieures à la moyenne régionale (752 €/hab.).

L'évolution des charges de personnel trouve notamment son origine :

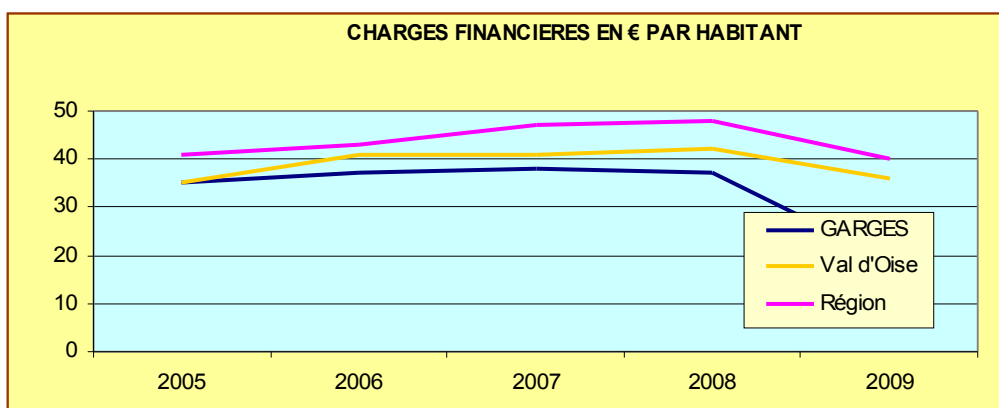
- dans les revalorisations décidées à l'échelon national ;
- du fait de l'augmentation et de l'évolution de nos populations sur la période étudiée ;
- de la nécessité de mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, il est rappelé que notre collectivité constitue le premier employeur de la ville. Sur ce point, il faut rappeler la situation, particulièrement obérée, de l'emploi sur la commune de Garges-lès-Gonesse et la position difficile, pour la commune, premier employeur local, de concilier simultanément le soutien à l'emploi et la nécessaire maîtrise des finances locales.

Les autres charges d'exploitation (achats, charges externes) évoluent modérément (progression inférieure à 2 % par an) et restent, sur Garges, nettement inférieures à la moyenne (départementale et régionale).



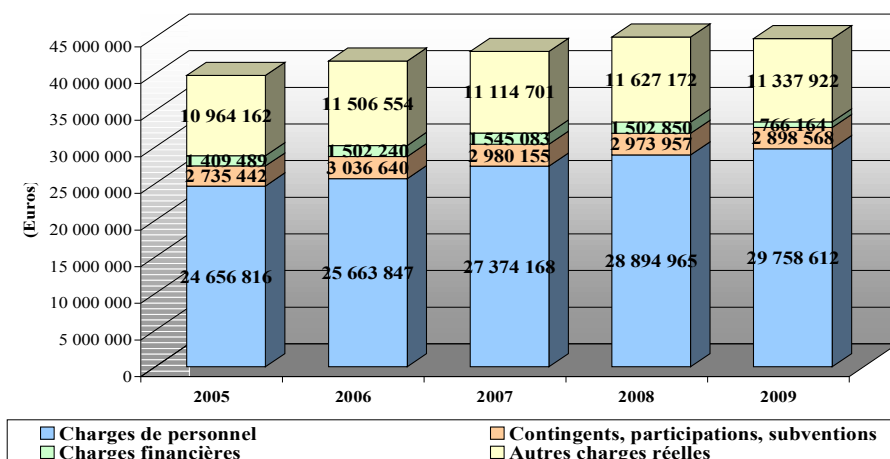
Les charges financières (intérêts des emprunts) ont, quant à elles, été fortement réduites (près de 10% par an), en particulier, sur l'exercice 2009 (- 45 %). Elles sont, désormais, de moitié inférieures à celles supportées par les autres communes de même taille.



Le gain réalisé s'élève à environ 18 € par habitant traduisant ainsi une gestion active et conscienseuse de la dette.

La part des charges financières n'est plus que de 2 % de l'ensemble des charges courantes (part divisée par deux).

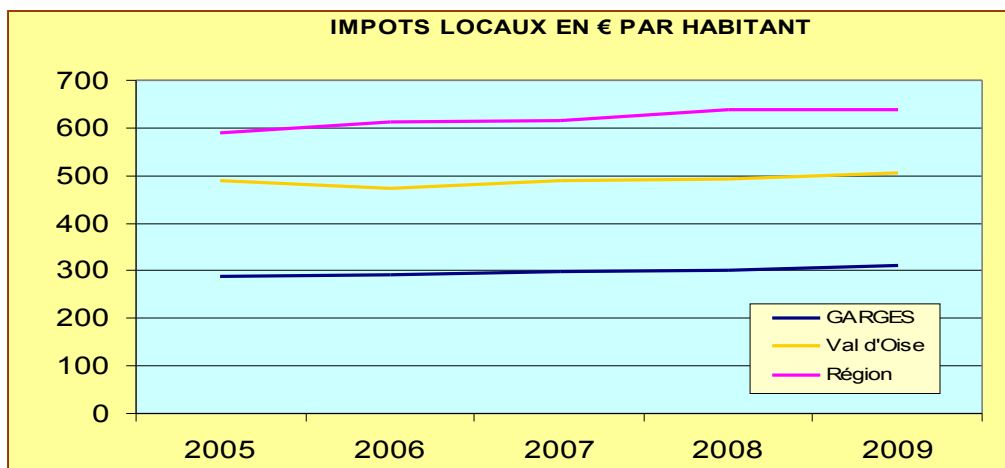
Évolution des charges réelles (montant)



Les produits progressent, sur la période, au même rythme que les dépenses courantes (soit + 3,7 % par an, en moyenne).

Cependant, cette évolution, forte en 2006 (+ 6,4 %) s'est ralentie en 2007 et 2008 (+ 3,5 %) et est très réduite en 2009 (+ 1 %).

Les ressources fiscales sont stables. Avec un montant moyen de 310 € par habitant, le produit des impôts locaux est sur Garges-lès-Gonnesse inférieur de 40% à la moyenne départementale et représente moins de la moitié de ce que perçoivent, en moyenne, les communes de même taille, au niveau régional.



Il convient de rajouter aux impôts locaux, les reversements de fiscalité dont bénéficie la commune. Celle-ci a perçu, chaque année, une somme d'environ 5,2 M€ au titre de la compensation de la taxe professionnelle, versée par la Communauté d'Agglomération Val de France.

Mais, le cumul des recettes fiscales et des reversements reste très inférieur à la moyenne. Dès lors, la commune bénéficie d'allocations importantes au titre de la solidarité intercommunale.

Le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) est particulièrement élevé (11,5 M€), et dépasse même, en 2009, celui de la dotation globale de fonctionnement (10,1 M€). Cette DSU a très fortement augmenté, passant de 6,2 à 11,5 M€ entre 2005 et 2009 (soit une augmentation de 87 %). En 2009, sa croissance (+ 8 %) a procuré des ressources supplémentaires pour 850 K€.

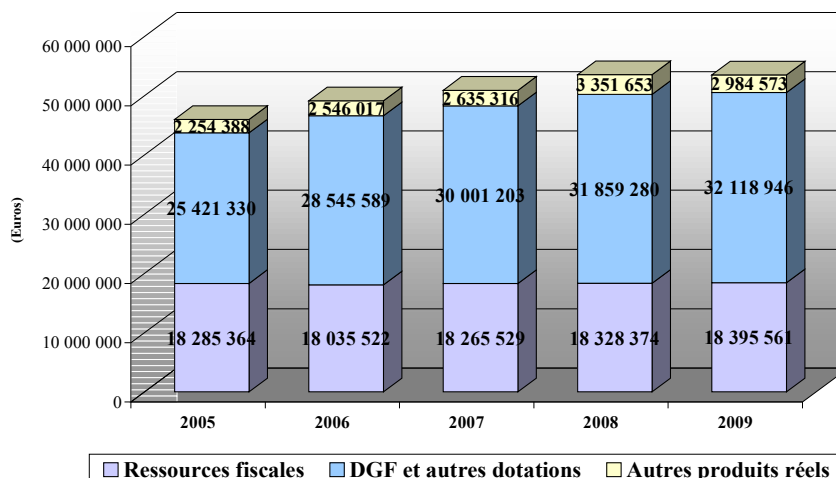
A noter que la loi de finances pour 2009 a créé la dotation de développement urbain (DDU) destinée « aux communes percevant la DSU et confrontées à des charges particulièrement lourdes au regard de la politique de la ville ».

En 2009, la situation spécifique de la commune de Garges-lès-Gonesse a justifié son classement en 8^{ème} position parmi les communes éligibles à la DDU. Ce dernier a été confirmé en 2010 et a permis à notre commune de bénéficier d'une nouvelle enveloppe.

La commune de Garges-lès-Gonesse bénéficie, en outre, du FSRIF (Fonds de Solidarité des communes d'Ile-de-France) pour près de 2,7 M€.

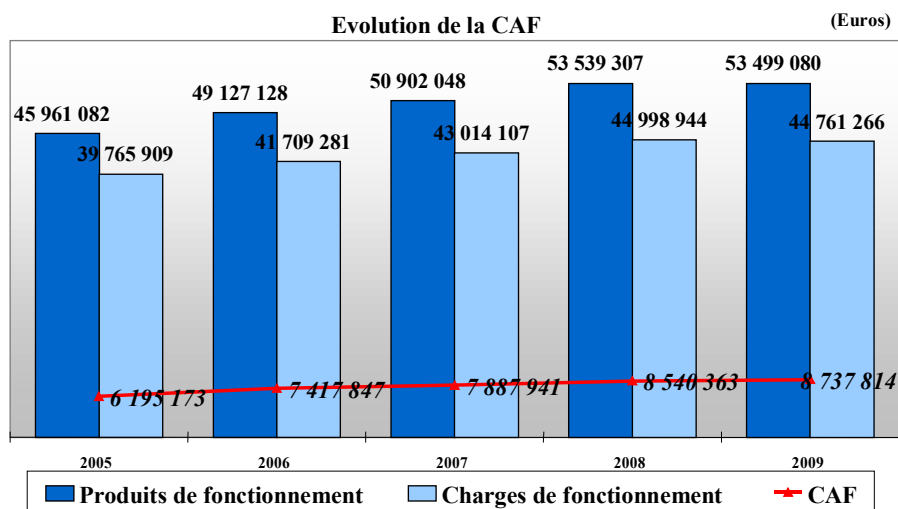
La baisse officielle de la population recensée par l'INSEE a eu un effet réducteur sur la dotation globale de fonctionnement ; celle-ci accuse donc un léger tassement sur les dernières années.

Évolution des produits réels (montant)



B) La capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements du capital de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.



Cet autofinancement en progression du fait notamment de la baisse des charges financières et de l'augmentation des dotations d'Etat aura permis à la Ville d'alléger le poids de la dette passée contractée mais également de financer nos investissements et l'entretien de notre patrimoine compte tenu de l'important retard pris dans ce domaine depuis plusieurs années maintenant.

C) L'investissement

Les dépenses d'investissement ont très fortement augmenté sur la période analysée (2005 – 2009).

Elles s'élèvent à 511 €/ hab. quand elles ne sont, en moyenne, que de 350 €/ hab dans le département et dans la région. Elles étaient, en 2005 (soit 113 €/hab.), très nettement inférieures

aux dépenses similaires des communes de même taille (moyennes départementale et régionale : environ 300 €/hab.)

Si l'on y ajoute les restes à réaliser, les dépenses d'investissement (31,4 M€) avoisinent, en 2009, les 800 €/hab. La commune de Garges-lès-Gonesse enregistre un niveau de dépenses d'équipement particulièrement important (deux à trois fois supérieur à la moyenne).

La majeure partie de ces investissements est subventionnée dans le cadre des conventions signées avec l'ANRU.

Le programme de rénovation urbaine «Garges Demain » est financé dans le cadre des conventions ANRU (réhabilitation des quartiers de La Muette, des Doucettes et de La Dame Blanche Ouest) . Dans ce cadre, la commune de Garges-lès-Gonesse a pu bénéficier de subventions d'investissement importantes.

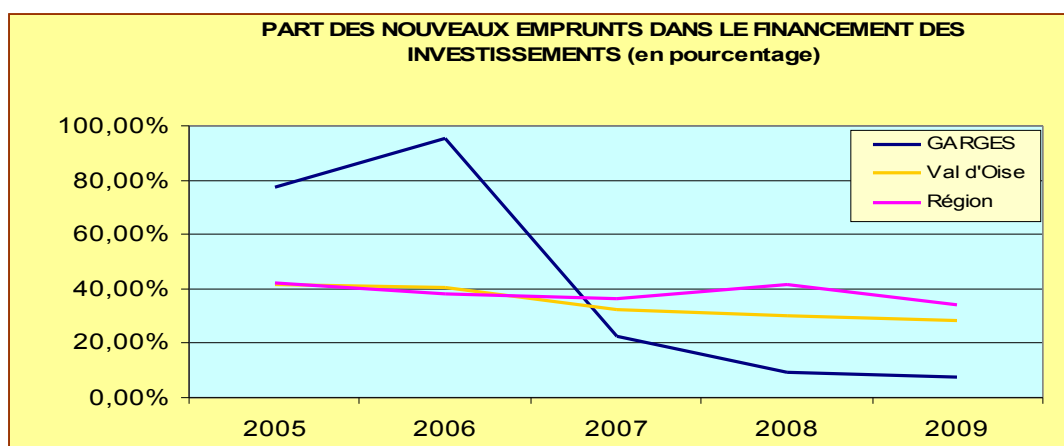
Le montant des subventions perçues a ainsi été multiplié par 3,5 en 5 ans (passant de 2,4 M€ à plus de 11 M€). Ce dernier se situait dans la moyenne départementale en 2005 (63 €/habitant), il excède, aujourd'hui, très nettement cette moyenne (286 €/hab. contre 91 €/hab. en moyenne).

L'essentiel des subventions reçues correspond aux versements effectués par l'ANRU (6,5 M€, principalement dans le cadre du programme national de rénovation urbaine) ; la Région (1,8 M€) et le Département (2 M€) intervenant, pour l'essentiel, dans le financement des travaux effectués dans les bâtiments scolaires (groupes scolaires, crèche) (*chiffres de 2009*).

Parallèlement, l'évolution importante des dépenses d'investissement a entraîné une forte augmentation des recettes perçues au titre du FCTVA.

En outre, en application du plan de relance (loi de finances rectificative pour 2009), la commune a bénéficié, en 2009, du versement anticipé du FCTVA de 2008, à hauteur de près de 3,7 M€. L'engagement de la commune, en matière d'investissements, dans la convention « plan de relance pour l'économie » lui permet de bénéficier, de façon pérenne, de ce versement anticipé du FCTVA.

Le recours à l'emprunt est resté très minoritaire dans le financement des nouveaux programmes. Ce financement externe décroît fortement (sa part est ainsi passée de 77% en 2005, voire 95 % en 2006 à 7 % en 2009).



III – Les principales orientations pour l’année 2011

Comme évoqué précédemment, le budget sera construit dans un cadre maîtrisé sans remettre en question la qualité des prestations à destination de nos concitoyens.

Sur ce point, il a été donné pour consigne aux services d’engager une véritable réflexion sur nos modes d’organisation et de fonctionnement afin de pouvoir dégager des économies et contenir l’évolution de nos dépenses.

Ce prochain budget sera fondé sur la stabilité de la fiscalité, le maintien de notre capacité d'autofinancement et de notre capacité d'endettement et l’ajustement de notre programme d’équipement. Dans un tel scénario, la gestion la plus stricte des dépenses de fonctionnement est donc essentielle.

A) Des dépenses de fonctionnement toujours orientées vers une meilleure satisfaction des besoins des Gargeois.

Le contrôle rigoureux de nos dépenses s'opère par des choix et des réorientations importantes, permettant de maintenir voire d'améliorer les services répondant aux attentes de nos concitoyens, dans de nombreux secteurs.

Dans la continuité de l’année 2010, notre commune poursuivra son intervention dans les divers domaines suivants afin de soutenir les gargeois et améliorer leur quotidien.

Comme évoqué à de nombreuses reprises, la Ville s’est attaché à ouvrir un certain nombre de structure d’accueil visant à favoriser l’épanouissement de nos habitants

Petite Enfance

Afin de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, la Ville développe son offre d’accueil et propose de nombreux modes de garde aux familles pour l’accueil des enfants de la fin du congé maternité aux 3 ans révolus. Les actions réalisées portent à la fois sur l’accueil collectif et l’accueil individualisé.

A ce titre, il est rappelé l’ouverture de la crèche des Doucettes à la rentrée prochaine avec une capacité d’accueil portée à 60 berceaux augmentant ainsi par trois le nombre d’enfants accueillis. L’accueil proposé peut être régulier ou occasionnel. Il est réalisé dans le respect du rythme de chaque enfant en vue de l’accompagner dans son accession à l’autonomie et de favoriser son développement psychomoteur.

De plus, les structures proposent également un accueil ponctuel le mercredi ou quelques jours par semaines, en fonction des places disponibles. Cette offre de service plus souple présente l’avantage de s’adapter aux besoins spécifiques de certaines familles.

Depuis plusieurs années, le service Petite Enfance de la Ville propose au travers de l’action du Relais d’Assistante Maternelle, une information et un accompagnement dans la mise en relation des parents avec les assistantes maternelles. Il est noté que depuis l’année 2009, le nombre de sollicitations de cette structure a doublé. Une offre diversifiée d’activités est proposée aux assistantes maternelles et aux enfants qu’elles accueillent permettant une professionnalisation et une ouverture à la collectivité pour les enfants (80 % des assistantes sont aujourd’hui en lien avec le RAM aujourd’hui).

Enfin, les services municipaux de la Petite Enfance poursuivent l’accompagnement des familles dans

leurs démarches administratives et dans la définition d'une offre appropriée.

Education / Scolaire

La Ville de Garges a placé l'éducation parmi ses priorités, s'attachant à offrir à ses écoliers un environnement propice à leur réussite et à leur épanouissement.

Au-delà de ses compétences obligatoires (entretien et rénovation des écoles, achat des équipements et des fournitures scolaires), la Ville poursuivra ses actions en initiant et soutenant de nombreux projets en étroite collaboration avec l'Inspection Académique et les enseignants : développement des nouvelles technologies, organisation de classes de découvertes, participation à des actions culturelles, sportives ou thématiques...

Il est rappelé que sur quinze sites pilotes retenus pour l'installation de tableau blanc interactifs sur notre département, quatre classes gargeoises ont été retenues et que cette année, parmi la quarantaine de projets éducatifs scolaires, plusieurs sont des séjours dont certains à l'étranger.

La Ville maintient également son appui aux écoles maternelles avec une ATSEM affectée sur chaque classe qui assiste les enseignants dans leurs tâches quotidiennes et participe à améliorer la gestion des activités pédagogiques.

Soucieuse de favoriser l'entrée et l'intégration des tous petits, la Ville a mis en place un accueil « passerelle » durant l'été permettant l'inscription de jeunes enfants non scolarisés en centre de loisirs favorisant ainsi une meilleure socialisation

Actions éducatives

Ce secteur concerne les enfants âgés de 2/3 ans (scolarisation) à 11 ans. Il couvre à la fois le temps périscolaire (avant et après l'école) et extra scolaire (mercredi, vacances). Le maillage du territoire se réalisera avec 16 accueils de loisirs (en maternel et primaire) et un accueil pré -post scolaire sur chacun des groupes scolaires.

Au titre des centres de loisirs, 8 sont ouverts le mercredi , 3 à 6 pendant les petites vacances selon les effectifs prévisionnels.

Avant et après la classe, des services d'accueil de qualité seront toujours proposés aux enfants (accueils périscolaires, restauration scolaire, études surveillées), de même que les mercredis et pendant les vacances scolaires (accueils de loisirs) avec une véritable diversité des activités proposés permettant l'épanouissement et le bien être des enfants et de leurs familles.

A noter également que depuis 2008, la Ville a doublé le temps de la pause méridienne organisant un double service dans la plupart des cantines. Le service des Actions éducatives a mis en place divers ateliers sur le temps du midi afin d'optimiser ce moment comme un réel temps de détente et d'activité pour les enfants favorisant ainsi une meilleure concentration pour la suite de la journée.

S'agissant de la restauration scolaire, la Ville restera attentive à la qualité du service ouvert à tous les enfants fréquentant les écoles maternelles ou élémentaires. De la même manière, notre commune assumera pleinement ce service public à caractère social au vu de la hausse prévisionnelle des demandeurs. A titre de repère, le nombre de repas et de goûters servis quotidiennement représentaient en moyenne 1 850 et 540 pour les écoles maternelles et primaires (dernière statistiques).

Soucieuse de la qualité des prestations offertes, la Ville a élargi la Commission des menus (représentants de la Ville et du prestataire Avenance, parents d'élève élus et direction scolaire) en invitant des enfants à siéger également.

Les services municipaux poursuivront également leurs actions transversales entre les secteurs ; l'objectif étant d'améliorer encore plus le suivi des familles et des enfants en renforçant la dynamique et la cohérence des projets éducatifs menés au sein des structures.

Solidarité

Grâce aux Centres Sociaux municipaux, la Ville continuera à maintenir et développer le lien social mais également de favoriser l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs.

Dans une société où le lien social se délite, où les familles, les jeunes rencontrent des difficultés économiques qui amputent leurs possibilités d'accès aux loisirs et à la culture, les Centres Sociaux Plein Midi et Dulcie September en tant que service public, s'avère essentiel. La volonté de la municipalité est de câler ces interventions avec les attentes et les besoins des gargeois.

Les multiples activités proposées sont empreintes de cette volonté, de l'énergie mobilisée par les équipes des Centres et les bénévoles, des hommes et des femmes chacun porteur d'idées et de compétences complémentaires. C'est cet esprit qui fait des Centres Sociaux du Plein Midi et de Dulcie September un lieu dynamique et convivial.

L'antenne Sociale et familiale a ouvert ses portes en août dernier au sein du quartier Dame Blanche Nord. A ce jour, il est recensé plus de 250 familles qui participent aux actions de l'antenne. Cette année, il s'agira de conduire le nouveau projet social de l'antenne sociale et familiale. La réflexion est déjà engagée et nous comptons sur l'implication de tous (habitants, usagers, bénévoles, représentants associatifs) pour participer aux conseils de maison de début d'année et faire que ce projet soit celui des Gargeois.

Le Centres Sociaux du Plein Midi et Dulcie September proposeront cette année plusieurs actions telles que la Semaine de la femme en mars, "Gare'joie" mini marathon pour les enfants, Fêtes des ateliers, repas de quartier, fêtes de quartier, journées de la santé, opération arbre de Noël, manifestation jouez le jeu...

Enfin, la Ville poursuivra au travers du CCAS, ses actions visant à aider et accompagner les personnes âgées ou handicapées mais également les enfants et familles en difficulté afin de lutter contre les exclusions. Les équipes du CCAS poursuivront leur travail en ciblant leur action auprès des gargeois les plus fragiles et en s'attachant à coordonner ses interventions avec les autres partenaires.

Sport

Avec des équipements présents dans tous les quartiers, deux nouvelles enceintes opérationnelles en 2011, une collaboration active entre les jeunes, les associations sportives gargeoises qui génèrent des initiatives nouvelles, la municipalité continuera sa mobilisation afin de faciliter le développement d'une offre de pratique sportive la plus riche possible.

Considéré comme un pilier de l'épanouissement personnel, un vecteur incomparable d'ouverture à l'autre et d'apprentissage de la vie en société, le sport est aujourd'hui plus que jamais nécessaire à tous et à tous les âges.

Culture

Afin de favoriser l'épanouissement personnel des individus, la Ville poursuivra son soutien au développement des actions culturelles au travers des actions menées par le Cinéma Jacques Brel, l'Espace Lino Ventura, l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et le Conservatoire à Rayonnement Communal.

La vie culturelle à Garges-lès-Gonesse c'est également l'animation urbaine au travers de l'ensemble des manifestations organisées et soutenues par la Ville qui permet sur un même évènement de redonner du lien social entre nos populations.

Par son soutien à de multiples associations gargeoises, la Ville participe au développement de multiples initiatives, dans tous les domaines culturels (livre, arts plastiques, chant, patrimoine...).

Sur l'ensemble de ces domaines d'intervention, la Ville poursuivra son effort en matière de formation des personnels visant ainsi à améliorer encore davantage les différents services proposées.

B) La poursuite de notre projet « Garges Demain »

L'année qui vient de s'achever a permis de voir sortir un certain nombre de projets que nous nous étions assignés.

Quartier Muette

2010 : la confirmation de la transformation du quartier.

L'année 2010 a vu le lancement, la poursuite ou la réalisation des aménagements suivants :

- l'achèvement de la place Nelson Mandéla avec son inauguration en juin dernier,
- la livraison du centre social Dulcie September en septembre,
- le lancement des travaux sur le futur gymnase Colette Besson, sis dans l'enceinte du complexe sportif Pierre de Coubertin, avec la pose de la première pierre,
- la livraison des premiers logements à loyers libres par la Foncière,
- la livraison des logements sociaux bordant la place Nelson Mandéla (Coeur Nord : 40 logements),
- l'achèvement de la réhabilitation et résidentialisation des 142 logements d'OSICA,
- le démarrage de la réhabilitation et résidentialisation des 262 logements d'I3F,
- le lancement des chantiers des opérations d'accession à la propriété pour les 33 pavillons d'Expansiel Promotion et les 69 logements de Nexity.

2011 : Un projet en phase d'achèvement.

En 2011, se poursuivra et s'achèvera le chantier sur le gymnase Colette Besson avec une livraison prévue dans le courant du premier semestre 2011.

Par ailleurs :

- concernant l'accession, le chantier Nexity va se poursuivre avec une tranche supplémentaires (66 logements),
- démarrage des programmes d'accession Promogim (71 logements),

- démarrage du programme de la Foncière de l'îlot Mandéla Nord (26 logements),
- poursuite des aménagements (rue Edith Piaf, rue Balavoine, avenue Joliot Curie...),
- poursuite des réhabilitations / résidentialisation I3F.

Quartier Dame Blanche Ouest

2010 : Une année remplie avec la réalisation des premiers aménagements et des groupes scolaires DBO

L'année 2010 a vu la réalisation des aménagements suivants :

- la restructuration du mail des Peupliers (en cours),
- l'achèvement d'une partie des parvis des 2 groupes scolaires A. France et Daudet/La Fontaine,
- l'achèvement de la liaison vers le centre ville avec la connexion de la rue Jean Jacques Rousseau avec l'avenue François Mitterrand,
- le traitement de la partie centrale de l'allée Jules Ferry et sa connexion avec la rue Jean-Jacques Rousseau rénovée,
- la prise de jouissance de 13 appartements dans l'immeuble Thuya,
- la poursuite des négociations relatives aux acquisitions foncières (2 terrains acquis, négociations abouties avec 4 copropriétés et le bailleur OGIF),
- la démolition du centre commercial des Vergers après indemnisation et départ de la pharmacie,
- la livraison de la deuxième tranche des groupes scolaires et l'inauguration de ces nouveaux groupes scolaires le 4 octobre,
- le démarrage du programme Expansiel,
- la livraison des locaux du PRE rue des Peupliers qui s'est faite en octobre,
- le démarrage des travaux de réhabilitation des huit immeubles de la copropriété des Mouettes ainsi que des travaux d'urgence sur la copropriété Indochine.

La poursuite du projet de rénovation urbaine en 2011

L'année 2011 se caractérise par la poursuite des travaux d'aménagement des espaces publics sur le quartier.

Seront notamment réalisés :

- la rénovation complète de l'avenue du Plein-Midi avec la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales en partie basse,
- la reprise de la structure de la rue des Peupliers,
- la voirie de desserte du programme neuf EXPANSIEL (72 logements en accession en cours de construction, livrés mi-2012),
- l'achèvement du « mail des Peupliers » et son prolongement au nord du groupe scolaire A. Daudet avec la création d'aires de jeux,
- l'achèvement des parvis des deux groupes scolaires,
- la création d'un cheminement piéton reliant le parvis de l'école A. France à la rue Racine
- différentes aires de stationnement, dont le traitement de l'emprise de l'ancien centre commercial des Vergers en aire de stationnement paysagée.

En 2011, se poursuivra également la prise de jouissance des 30 logements de l'immeuble Thuya de la copropriété des Vergers (20 maîtrisés actuellement). Ces acquisitions se feront à l'amiable (pour 6 logements au 1^{er} semestre) ou dans le cadre de la phase judiciaire de la procédure d'expropriation (4 logements – en cours).

En 2011 la copropriété « Les Vergers » rentre dans sa quatrième année de plan de sauvegarde avec notamment :

- la réalisation des travaux de réhabilitation des 4 cages d'escalier de l'immeuble « THUYA » rue Jean-Jacques Rousseau, dernier immeuble à avoir voté les travaux,
- la réalisation des études relatives à la scission de la copropriété.

La copropriété Indochine débute, quant à elle, son plan de sauvegarde. Des travaux d'urgence relatifs à la remise aux normes des ascenseurs débutent en février 2011. Un programme de travaux de réhabilitation de l'immeuble sera proposé au vote des copropriétaires en 2011 et échelonné dans sa réalisation sur les années 2012 à 2015.

Enfin, est programmé pour 2011 pour les copropriétés Fabien et Mouettes :

- le lancement de l'étude pré-opérationnelle du plan de sauvegarde sur la copropriété Fabien,
- une étude complémentaire de 18 mois sur la copropriété Les Mouettes afin d'assurer le suivi et l'achèvement des travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la copropriété.

Au niveau des équipements doivent être réalisés :

- un terrain multisports en bordure de l'allée Jules Ferry, en remplacement de l'ancien terrain de football (installation prévisionnelle au printemps),
- des aires de jeux pour les enfants dans le cadre de l'aménagement de l'interface nord de l'école Daudet,
- enfin les 2 groupes scolaires verront l'implantation de clôtures supplémentaires afin de marquer la limite avec l'espace public environnant.

Quartier Doucettes

Bilan année 2010 : un projet urbain en pleine réalisation

L'année 2010 a vu le lancement, la poursuite ou la réalisation des aménagements suivants :

- la réalisation du parc des familles et du jardin urbain,
- la poursuite des travaux d'aménagement de voirie,
- le démarrage des travaux sur différents équipements : l'espace associatif, la crèche des Doucettes, la restructuration de l'école Saint-Exupéry,
- le démarrage par LOGIREP des travaux de réhabilitation et de résidentialisation de l'îlot de l'Argentière et de l'îlot des Vignes, les Perches et le Mail,
- le lancement de la réhabilitation I3F de l'îlot Wallon,
- le début du programme immobilier LOGIH (accession sociale) situé au sein du Parc des Familles,
- le lancement du projet de restructuration du centre commercial,
- la réhabilitation du patrimoine de la rue des Louvres.

La poursuite du projet de rénovation urbaine en 2011 avec la livraison de différents équipements

En 2011, le projet de rénovation se poursuit avec la finalisation des procédures d'expropriation qui permettront d'acquérir les derniers terrains prévus afin de permettre la création de voiries nouvelles et la construction des programmes neufs.

Ces acquisitions de parcelles permettront notamment :

- la réalisation des îlots Ange Gabriel et Rimbaud de la ZAC des Doucettes (programme de la Foncière et de Logirep),
- le désenclavement des Doucettes du côté de l'avenue Paul Vaillant Couturier.

Sont aussi prévues l'acquisition de deux appartements au 10, rue des Louvres dans l'optique d'une préemption de la Ville. Ces appartements seront ensuite revendus à I3F et constituent donc une opération neutre pour le budget de la commune.

2011 verra :

- la poursuite des travaux d'aménagement,
- la démolition des immeubles Logirep (124 logements),
- la poursuite des travaux de réhabilitation et de résidentialisation Logirep / I3F,
- la poursuite des constructions neuves et démarrage de l'îlot Gaillard par LOGIH (30 logements),
- le démarrage des programmes sociaux Logirep Ange Gabriel et Prieuses (50 logements)

Au niveau des équipements, est prévue en 2011 :

- la livraison de l'espace associatif (deuxième semestre 2011),
- la livraison de la crèche des Doucettes fin 2011,
- le démarrage des travaux du groupe scolaire Prévert, travaux qui ne s'achèveront qu'en 2012,
- le début de l'extension du centre social des Doucettes à partir de mai 2011.

Vieux Pays

En 2011, la ville souhaite valoriser les abords de l'église Saint Martin par la réalisation d'un square urbain paysager, ce qui nécessite notamment l'acquisition et la démolition du pavillon EMONIDE sis 46 rue Marcel Bourgoigne. (le Conseil Municipal a délibéré en ce sens en 2010)

C) La vidéoprotection

Dans le cadre du développement de sa politique de prévention et de dissuasion de la délinquance, la commune a décidé de déployer, un dispositif de vidéo-protection sur plusieurs zones de son territoire. La mise en œuvre de la vidéo-protection urbaine répond ainsi à un souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens et d'améliorer globalement le niveau de sécurité sur le territoire de la commune.

L'installation de caméras s'inscrit dans la politique de sécurité urbaine de la Ville. Ces caméras seront prochainement installer pour protéger et non surveiller.

Le dispositif a fait ses preuves et se révèle être un appui très efficace dans la lutte contre la délinquance. Sur les territoires qui en sont équipés, la délinquance de proximité recule.

Ce projet sera mis en oeuvre sous l'autorité du Préfet à des fins strictement déterminées : protection des bâtiments publics, constatation des infractions et prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Les premiers travaux se rapportant au déploiement de la vidéoprotection sur notre territoire seront réalisés en 2011.

D) Une programmation pluriannuelle d'investissement en matière de voirie

La voirie communale compte plus de 230 voies et impasses qui représente un linéaire de 55 km.

Le simple énoncé de ces chiffres suffit à comprendre l'importance que revêt la voirie communale, et l'énergie et les moyens que la Ville doit déployer pour assurer aux Gargeois un réseau routier fonctionnel et sécurisé.

Aussi, afin d'améliorer encore le service rendu aux usagers de ces voies communales et de rationaliser au mieux les sommes conséquentes investies dans ce domaine, notre Ville Garges dispose d'un Plan Pluriannuel de Travaux et d'Entretien (P.P.T.E.) de la Voirie, raisonné sur le long terme.

Le Programme Pluriannuel de Travaux d'Entretien (P.P.T.E.) de la Voirie est le fruit d'un travail précis et minutieux par les services ayant permis de déterminer les paramètres suivants :

- l'urgence de l'intervention en prenant prioritairement en compte la sécurité des usagers.
- l'état des fondations de la voie.
- les désordres structurels apparents (faïençage, fissure).
- le niveau des déformations de la chaussée (affaissement par exemple).
- l'état global du revêtement (usure et vétusté).
- le type de la voie (axe principal, voie secondaire ou simple route d'accès).
- les caractéristiques de la voie (sa longueur, sa largeur, sa surface).

Sur la base des données récoltées suite à cette analyse, il a été proposé une hiérarchisation des travaux d'entretien à planifier.

Concrètement, chaque intervention est le fruit d'un travail de préparation minutieux et correspond à la réponse la mieux adaptée aussi bien techniquement que financièrement.

E) La contractualisation avec le Conseil général

Il est important à quelques semaines du vote du budget primitif qui va guider nos actions de faire un point sur les financements du Conseil général sur lesquels un certain nombre de projets passés et à venir reposent.

Depuis un an maintenant, la nouvelle majorité du Conseil général a revu les critères d'attribution de ces aides en passant d'une logique de « guichet » à celle d'enveloppe contractuelle attribuée à chaque commune pour une durée de 4 ans.

A ce titre, notre commune s'est vue attribuer une somme de plus de 5 M€ sur 4 ans. Il est précisé que les montants attribués ont été déterminés sur la base d'une moyenne des sommes versées et non attribuées par le Conseil général. Il est souligné que la Ville dispose d'un certain nombre d'engagements passés du Conseil général qui ne seront pas honorés.

Tout au long de l'année, j'ai demandé au Conseil général de faire un traitement distinct des opérations menées dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

Fin 2010, le Conseil général a mis en place un dispositif complémentaire pour les opérations ANRU

mais qui est loin d'être profitable à notre commune contrairement à celles qui sont engagées sur le même type de programme par certaines communes.

Il ressort pour notre commune une subvention complémentaire limitée à 201 835 €, très en deçà des sommes pouvant être espérées.

En effet, il y a lieu de noter les éléments suivants s'agissant des opérations menées par notre commune dans le cadre de la rénovation urbaine :

- 3,2 M€ de solde à percevoir se rapportant à des dossiers délibérés et notifiés ;
- 3,4 M€ correspondant à des dossiers déposés en attente de délibération et de notification.

Par ailleurs, il peut également être constaté un manque à gagner de plus de 1,2 M€ se rapportant à des dossiers notifiés et/ou déposés se rapportant à des opérations hors ANRU.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette présentation et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Mokhtari : Oui, Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'après ce que je viens d'entendre, je suis obligé de demander la parole. D'abord, je commencerais par dire que c'est facile de raconter tout et n'importe quoi. Et surtout quand on colporte des contres vérités. Il faut refaire l'histoire de l'ANRU. Et vous le savez mieux que tout le monde Monsieur le Maire que le Conseil Général détenu par l'UMP en son temps n'a pas signé la maquette ANRU.

Donc cela veut dire, et vous le saviez, que quand vous vous êtes engagé dans la maquette ANRU que les subventions demandées au titre de l'ANRU n'étaient pas acquises. Il n'y avait pas de signatures du Conseil Général. Donc dire aujourd'hui, le Conseil Général ne paie pas l'ANRU.... Le Conseil Général ne s'est jamais engagé à payer l'ANRU du temps de nos prédécesseurs. Mais nous, à la différence, on ne paie pas tout, mais on en paie une grosse partie. Quand le Conseil Général a basculé en 2008, nos prédécesseurs, je dirai vos amis, mais nos prédécesseurs ont laissé 380 millions d'euros d'autorisations de programmes. Avec en face, un chiffre. Zéro au budget. Des chèques en bois. Donc, les engagements pris, il a fallu les assurer. Et quand on paie l'héritage... On ne peut pas tout faire pour l'avenir. D'autant plus, que le Conseil Général comme les autres collectivités ont connu la crise. Les désengagements de l'État.... J'en avais déjà parlé ici.

Je vous l'ai dit, je vous ai alerté. L'État doit 120 millions d'euros au Conseil Général. Alors, au lieu de lui taper dessus, soutenez-le pour que l'État nous rende les 120 millions d'euros comme ça on pourra aider Garges un peu plus. Donc, quand j'entends des contres vérités, je ne peux pas laisser dire cela. Vous savez très bien, comme moi que vos services et les services du Conseil Général se sont rencontrés. Les chiffres que vous annoncez ne sont pas tout à fait exacts. Sur la subvention exceptionnelle sur l'ANRU, la ville de Garges va toucher plus de 4 millions d'euros. C'est un effort important de la part du Conseil Général. Donc, dire ce que vous dites, ce n'est pas juste. Oui, on ne paiera pas tout. Mais on en paie une grosse partie. Et dans la maquette que vous avez présenté, parce que je l'ai ici, et j'ai encore vérifié cette après-midi, il y a des opérations que vous avez inscrites dans l'ANRU et qui ne relèvent pas de l'ANRU. Madame Van de Castel avait rencontré Monsieur Boudjemaï et ils avaient fait le point. J'ai la nouvelle maquette, elle va vous être adressée. Et les chiffres sont faux.

La deuxième chose que je voudrais dire. C'est que je vous trouve quand même un peu gonflé de taper sur le Conseil Général. Parce que quand on regarde la liste des subventions, pratiquement 10 millions d'euros uniquement sur les opérations ANRU. Et j'ai fait ressortir aujourd'hui, et je le tiens à la disposition de tous les élus parce que je n'ai rien à cacher, tous les montants de

subventions attribuées à la Ville de Garges, autre que l'ANRU. Et cela représente beaucoup d'argent.

La dernière chose que je voudrais dire sur l'ANRU pour terminer sur ce dossier, c'est que quand on compare la dotation de la ville de Garges comparée à celle de Sarcelles, la ville de Garges a une enveloppe plus importante par habitant que celle de Sarcelles.

Vous pouvez hocher la tête c'est une réalité. Ce sont les chiffres qui parlent. Ce n'est pas moi. Je comprends que cette attaque en règle contre le conseil général, que d'ailleurs lors de votre cérémonie des vœux vous n'avez même pas remercié sur sa participation, sa collaboration pour la mise en œuvre des projets, je trouve cela un peu fort et aujourd'hui vous tapez dessus. Je peux comprendre c'est circonstanciel, il y a une élection dans quelques temps et que vous vous voyez bien déjà au conseil général.

Je vous le dis très tranquillement monsieur Lefèvre, on ne va pas faire de polémique. Je pense qu'en tant que conseiller général et depuis toujours alors même que je suis dans l'opposition, je me suis toujours acharné à défendre les intérêts de la ville et cela n'a pas toujours été facile et encore aujourd'hui dans ma majorité avec des circonstances difficiles, un budget difficile, il y a des choix à faire. A chaque fois que le choix peut être fait pour pour notre ville dans tous les projets que vous avez lancés, sur lesquels je ne suis pas foncièrement d'accord avec vous mais j'ai toujours apporté mon concours pour faire en sorte que la ville bénéficie du maximum de subvention car je connais les difficultés de cette ville et pense sincèrement que l'ensemble des gargeois y ont droit et en ont besoin.

La dernière question que je voudrai vous poser par rapport au débat d'orientation budgétaire, c'était une belle litanie, il n'y a aucun chiffre. Nous verrons le budget nous aurons le temps de regarder même si nous n'avons que 5 jours pour lire les documents, vous ne parlez pas des impôts. Est-ce que cette année l'Etat va revaloriser les bases, donc les impôts vont augmenter, ce n'est pas de votre faute, décision nationale. Je voudrai savoir si sur ce qui incombe à la ville vous avez décidé d'augmenter les impôts ?

Monsieur le Maire : Sur les impôts, c'est non. Ce que je voudrai vous dire monsieur Mokhtari, vous avez bien raison de manifester votre mécontentement par rapport à ce débat d'orientation budgétaire et notamment des chiffres rapportés concernant le conseil général. Néanmoins, vous l'avez dit madame Boutin et madame Van De Castel ont eu des réunions avec nos services et elles sont tellement embêtées par les conclusions, qu'aujourd'hui madame Boutin nous a téléphoné en demandant un relevé récapitulatif des dossiers déposés et notifiés qui n'ont pas fait l'objet de paiement. Vous voyez qu'il y a de l'inquiétude au niveau des services du conseil général.

Deuxièmement, lorsque vous dites que Sarcelles a touché moins d'argent que Garges-lès-Gonesse, je l'entends bien et je le comprends parfaitement, les projets ANRU de Sarcelles sont moins avancés que ceux de Garges-lès-Gonesse. Cela est donc normal que Garges-lès-Gonesse ait bénéficié d'une subvention supplémentaire puisqu'il y a davantage de travaux.

Pour finir sans faire de polémique et sans faire de débat puisque l'on pourrait en discuter pendant de longues heures ... J'ai dernièrement assister à une réunion concernant le bilan de la politique de la ville et notamment du CIVIQ, pour apprendre qu'on prolongeait d'une année, non pas le CIVIQ car nous lui donnons un autre nom mais que l'on prolonge d'une année les subventions, qu'en 2010 la participation financière du conseil général était de 230 000 euros en aide aux projets associatifs et que pour 2011, ce sera 172 000 €. Ce sont les chiffres qui parlent, ce n'est pas moi. Je fais les constats donc si vous avez des explications c'est possible mais je connais la réponse que vous allez me faire. Vous avez fait une adéquation sur les 4 années de paiement et le résultat c'est 172 000

euros. Sauf que sur 4 années de paiement, il n'y a pas de promotion particulière, il n'y a pas eu d'augmentation. Le car que l'association payait pour la journée en 2007 était de 600 euros, aujourd'hui si elle a besoin d'un car c'est 800 euros et cela vous n'en tenez pas compte. C'est là où je dis que ce n'est pas une bonne adéquation qui est faite.

Monsieur Mokhtari : Monsieur le Maire, je vais quand même vous répondre sur le CIVIQ, je ne peux pas laisser passer cela sur le CIVIQ, vous aviez un contrat de 4 ans qui est arrivé à terme le 31 décembre 2010, nous sommes d'accord jusque là ?

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Mokhtari : Vous aviez une enveloppe que vous pouviez dépenser à votre guise année par année, ce qui n'était pas dépensé la 1ère année, vous pouviez le reporter. Je ne sais pas si Nicolas Dereac est dans la salle mais j'ai reçu le bilan moi aussi. La montée en charge du CIVIQ de Garges a été 2009 et 2010. Plus 2010 que 2009. Vous aviez une enveloppe, vous auriez pu tout dépenser la 1ère année, la 2ème, la 3ème, la 4ème. Vous avez choisi de ne pas beaucoup dépensé la 1ère, ni la 2ème, dépensé un peu plus la 3ème, la 4ème. Le conseil général avait 2 options. Le contrat était terminé, au revoir et nous passons à autre chose. J'ai dû batailler pour pouvoir obtenir l'enveloppe pour une année de transition afin que l'on puisse continuer à développer les actions de façon à ce que dans 1 an toutes les communes soient sorties du CIVIQ car il y en a 23 qui ne sortent que fin 2011. J'ai dû batailler en majorité pour que l'on puisse maintenir sous forme de contrat départemental, l'enveloppe et ce n'est pas neutre, c'est 4 millions d'euros pour l'ensemble du département.

Aujourd'hui vous me dites en 2011 on va toucher moins qu'en 2010. Non, vous allez toucher $\frac{1}{4}$ de ce que vous aviez contractualisé les 4 années précédentes. Il fallait trouver une règle peut être qu'elle n'est pas juste, mathématiquement 1 année qui correspond à $\frac{1}{4}$ de l'année précédente, je trouvais que c'était logique. Vous pouvez me dire que ce n'est jamais suffisant, je suis d'accord avec vous. Pour Garges, on devrait avoir une enveloppe doublée, sauf que pour faire évoluer la machine et vous le savez aussi bien que moi, c'est compliqué. Nous allons dire à Enghien, on va vous retirer un peu d'argent pour donner aux pauvres de l'Est, on voit les déclarations dans la presse.

Quand monsieur Sueur nous explique qu'il a des pertes de recettes fiscales parce que son casino fonctionne mal, excusez-moi ce sont des problèmes de riche. Cela ne me choque pas de donner plus aux villes les plus en difficultés, c'est ce que nous avons essayé de faire au travers de la contractualisation. Il s'avère que malheureusement, la ville de Garges s'est engagée dans des travaux pharaoniques. Ce n'est pas un quartier en ANRU, c'est toute la ville en ANRU sauf qu'à un moment donné, la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a et nous, à la différence de nos prédécesseurs, ce ne sont pas des chèques en bois. C'est de l'argent. Ce sur quoi nous avons contractualisé avec vous, ce sur quoi nous avons donné notre accord, c'est de l'argent que vous avez touché.

Monsieur le Maire : Hélas non. On le verra dans l'avenir. Sur le CIVIQ ce que je reproche simplement c'est qu'il n'y ai pas eu de revalorisation. Que vous le fassiez sur une année d'extension, pourquoi vous n'avez pas réfléchi à le faire sur 4 ans ? Vous faites une prolongation d'un an. Ce que vous demandez à la commune de Garges, vous ne le faites pas au conseil général. Nous avons des difficultés au même titre que le conseil général mais vous ne voulez pas entendre les difficultés, c'est là où il y a matière à discuter donc on ne s'en sortira pas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes mais demain nous allons répondre à la demande de madame Boutin et nous réétudierons en quoi consiste les sommes qui ne nous ont pas été attribuées. Nous verrons mais nous pouvons en discuter des heures et des heures de cela.

Monsieur Jully : Je voudrai revenir sur le budget. Cette communication est de monsieur Parny et ensuite j'interviendrai sur un autre problème. Vous y retrouverez sa touche mais j'y souscrit entièrement.

Monsieur le Maire, encore une fois le débat d'orientation budgétaire se situe sous l'angle de promesses de la municipalité et un véritable programme de réalisations municipales toutes plus belles les unes que les autres. Pourtant nous le savons, à chaque examen du résultat de votre budget, nous constatons des économies faites sur les services rendus, en particulier dans le domaine social ou de la vie associative. De même, ce budget continue de ne pas développer le plan de titularisation des personnels qui permettrait pourtant de renforcer le service rendu mais il faut avouer que pour cette présentation des orientations budgétaires 2011, vous allez beaucoup plus loin dans le sens d'un électoralisme échevelé. C'est la première fois que nous constatons dans un débat d'orientation budgétaire un véritable réquisitoire contre une autre collectivité territoriale. Il y a même un chapitre entier de présentation consacrée à la contractualisation avec le conseil général pour mettre en cause celui-ci sans donner aux conseillers municipaux les éléments véritables permettant de juger du bien fondé de vos propos. Il y a là une attitude incroyable du point de vue des rapports entre 2 collectivités territoriales. Vous faites passer votre souci d'être élu aux prochaines élections cantonales avant même le respect que vous devriez avoir pour l'institution qui contribue financièrement d'une façon importante à vos projets. Vous mettez en cause l'aide de ce département à la commune de Garges alors qu'elle sert les intérêts des habitants de notre ville. C'est tout à fait inadmissible, d'autant plus que vous n'avez aucune remarque concernant les hésitations du gouvernement à s'engager dans un effort supplémentaire dans les projets ANRU.

Nous tenions à vous le faire savoir notre consternation devant de telles méthodes et notre réprobation à leur égard.

Monsieur le Maire : Très bien. D'autres intervenants ?

Madame Lavoix : Bonsoir monsieur le Maire. Je voudrai revenir sur ce débat d'orientation budgétaire. Il n'est pas vraiment question des actions menées spécifiquement par la municipalité mais plus des actions obligatoires de la municipalité. Heureusement que nous nous occupons des écoles et d'un certain nombre de services. C'est une obligation d'une mairie. La municipalité a un budget qui lui sert à cela. Je voudrai mettre un accent sur la maîtrise des coûts à laquelle vous faites référence concernant les frais de fonctionnement. Il est évoqué dans le texte que vous nous avez soumis, une réflexion sur les modes d'organisation et de fonctionnement qui est engagée afin de maîtriser les frais de fonctionnement. J'aurai voulu savoir de quoi s'agit-il, notamment pour les agents de la ville, en quoi cela va-t-il les impacter car c'est inquiétant de dire ce genre de chose dans un débat d'orientation budgétaire. Nous avons l'impression de lire un rapport d'activité, les rapports budgétaires d'une entreprise du CAC quarante qui a besoin de réduire ses coûts pour faire plus de bénéfice. En l'occurrence, une municipalité ce n'est pas le cas. Certes, maîtriser les coûts c'est une bonne chose mais au détriment de quels services ? Cette réflexion sur les modes d'organisation, comment va-t-elle s'engager ? Je suis plutôt inquiète de ce côté là.

Je voudrai aussi parler de la vidéoprotection puisque vous en parlez. Je n'ai jamais été contre cela. Je pense que c'est une bonne chose mais je pense qu'il est important de faire attention à l'impact et aux bienfaits que nous accordons à la vidéoprotection. Nous nous intéressons à la délinquance de la rue et dans la délinquance, il y a d'autres formes de délinquance : les violences conjugales et autre... Pour moi parler uniquement de la délinquance de la rue c'est vraiment là où nous rentrons dans la politique politicienne. Garges, ce n'est pas qu'une ville où il y a de la délinquance dans la rue, il y a d'autres problèmes que les personnes rencontrent. La sécurité est importante mais heureusement qu'elle ne se résume pas à la sécurité dans les rues et aux abords des gares, ce n'est pas suffisant. Il y a aussi des politiques de prévention et dans ce débat on nous parle juste des caméras que nous

allons mettre en œuvre grâce aux aides de l'état, mais ce serait bien que l'on parle d'une manière générale de la prévention qui va être engagée cette année.

Nous avons plus l'impression d'avoir un budget qui nous parle de L'ANRU, de l'investissement. Le seul investissement que nous faisons dans la ville finalement c'est du bâti et de ce qui nous revient de la part des personnes, c'est qu'ils se rendent compte que les logements neufs sont plus petits, plus chers et pas si confortables que cela. Les premiers constats que nous faisons de l'ANRU ce ne sont pas des constats qui changent beaucoup de choses. Nous pensions que nous allions faire de la mixité sociale avec du bâti, finalement nous nous rendons compte que ce n'est pas la clé qui va résoudre le problème.

Monsieur le Maire : Très bien. Prenez acte de ce débat d'orientation budgétaire. Je voudrai simplement dire que ce n'est pas moi qui ait tenu la main de la personne qui a écrit dans Challenge que la ville de Garges était une des villes la mieux gérée du Val d'Oise, donc prenez-en acte malgré tout.

Il y a une question écrite des élus socialistes et société civile et c'est monsieur Jacob qui devrait la lire.

Monsieur Jacob : Monsieur le Maire. Nous avons été alerté par le syndicat CGT sur des dysfonctionnements concernant des produits de nettoyage utilisés par les agents communaux. En effet, il semblerait que la nouvelle gamme de produits fournis par le titulaire du marché présenterait des effets néfastes sur la santé des agents en relation directe avec ces dits produits. Un cas avéré à Barbusse maternelle, un cas avéré à Langevin primaire et d'autres cas que vous connaissez.

Nous vous demandons d'appliquer comme le réclame la CGT le principe de précaution en retirant l'ensemble des produits dangereux et de faire procéder aux analyses par un expert indépendant et de tenir dans les délais les plus brefs un CHSCT.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande de suspension de la mise en œuvre de votre dispositif de la biométrie et de reprendre le dialogue avec l'ensemble des organisations syndicales et d'élaborer un réel projet de management « gagnant - gagnant » dans l'intérêt du service public.

Je voudrai faire 2 commentaires. Le premier, s'il y a un accident grave en relation avec une alerte des personnels, vous êtes en premier chef responsable. C'est une question quand même intéressante.

La deuxième chose, il est quand même relativement aisé, sur ce genre de cas de lancer une enquête à travers un CHSCT pour savoir le bien ou le mal fondé de cette affaire là. Je pense que pour se sortir de ce genre de situation, ce CHSCT devrait se faire rapidement et avec les moyens qui lui serait attribué.

Monsieur le Maire : Merci pour vos conseils. Le conseil est terminé. Je vous souhaite une excellente soirée à tous et nous vous répondrons par écrit à cette question posée.

Le conseil municipal prend fin à 20h58.

Le Maire

La secrétaire de séance

Monsieur Maurice LEFEVRE

Odette TOURDES